

SEANCE du 12 Avril 2008

L'an deux mille huit et le 12 Avril à onze heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

Mesdames PRADERE Nicole, VIGUIER Thérèse, VIANO Gisèle, JUCHAULT Ghislaine, Nicole CADAUX-MARTY, VIOLTON Michèle, SOUTEIRAT Nadège, BAZILLOU Mariline, GROSSET Anne-Marie.

Messieurs LECLERCQ Daniel, DUPRAT Jean Pierre, JANY Alain, SOUREN Paul, BOST Claude, CHARRON Eyric, SERIN Olivier, SCHWAB Claude, MAGNAN Christian, BOSCHER Claude, AUDUBERT Jean Luc.

Procuration :

Monsieur MORANDIN Robert avait donné procuration à Madame PRADERE Nicole

Monsieur STEFANI François avait donné procuration à Madame VIGUIER Thérèse

Madame THURIES Chantal avait donné procuration à Madame VIANO Gisèle

Madame GILLES-LAGRANGE Chantal avait donné procuration à Madame BAZILLOU Mariline

Monsieur BLOCH Jean-Pierre avait donné procuration à Monsieur DUPRAT Jean Pierre

Monsieur CARDENAS Eric avait donné procuration à Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA

Madame PRADERE Nicole a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint et l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de sa qualité de Conseillère Municipale de Madame Germana FONTES pour raisons personnelles.

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé le Sous-préfet, représentant de l'Etat.

Monsieur AUDUBERT Jean-Luc étant le candidat suivant sur la liste PINS-JUSTARET Plurielle et Citoyenne, Monsieur le Maire l'accueille et déclare l'installer en qualité de Conseiller Municipal.

INSTALLATION DE Mr AUDUBERT Jean-Luc DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à l'installation de Mr AUDUBERT Jean-Luc en qualité de membre dans les commissions suivantes :

- Commission Budget
- Commission Culture
- Commission Travaux
- Commission Scolaire
- Commission D'Appel d'Offres

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

En préambule au débat, Monsieur LECLERC Maire-adjoint rappelle que, si l'action de la collectivité locale est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel, son cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat, obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Le rapport d'orientation reprend en ce qui concerne la partie budget, les décisions arrêtées, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement par les différentes commissions municipales. Un premier débat d'orientation Budgétaire avait eu lieu le 7 février 2008, mais le vote du budget primitif 2008 par le nouveau conseil municipal étant prévu pour le 15 Avril, il y a lieu de refaire un Débat d'Orientation Budgétaire afin de respecter le délai de 2 mois maximum entre le D.O.B et le vote du budget.

Le rapport qui est présenté à l'Assemblée Communale s'articule en trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

A – Environnement économique, contexte financier

B – Orientation budgétaire de l'Etat concernant le secteur public local, l'impact sur les collectivités

II – PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE

A – Données financières générales sur la Commune

B – Progression des recettes fiscales

C – Evolution des autres dotations et contingents

D – Evolution des bases d'impositions

III – BILAN & PERSPECTIVES POUR L'ANNEE A VENIR PREVISIONS DE L'INVESTISSEMENT

A – Les principales dépenses de gestion de la Commune

B – Les programmes d'investissement 2008

C – Evolution de l'endettement et capacité de financement

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la délibération suivante :

Article unique :

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2008.

Monsieur BOSCHER demande si des mesures ont été prises pour remédier aux différentes primes et au départ de certains agents dans les services techniques.

Monsieur le Maire indique que, dans un premier temps, le responsable des services techniques ne sera pas remplacé, l'organisation et le suivi de ce service sera assuré par deux adjoints, Messieurs Morandin et Duprat.

Pour les travaux en régie, suite au départ de Monsieur DISSEGNA, n'ayant pas la compétence en interne, il a été décidé de faire une pause, de définir une nouvelle politique et en attendant de traiter avec des entreprises et artisans locaux.

Concernant la maison de Monsieur VIGNOLLES, qui était en vente depuis plus de 4 ans et que nous allons acheter, Monsieur le Maire indique que ce bâtiment de plus de 200 m² aura une vocation culturelle, bibliothèque et autres à définir ultérieurement.

Monsieur Schwab rappelle son observation sur le prix qu'il juge excessif par rapport au prix du marché. Monsieur le Maire rappelle que ce sont les services des domaines qui ont fixé le prix en se basant sur le prix du marché observé aux hypothèques.

ALIMENTATION D'UN PANNEAU D'INFORMATION AU NIVEAU DE L'IMPASSE DU CHATEAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'alimentation d'un panneau d'informations au niveau de l'impasse du Château comprenant :

- Fourniture et pose de deux coffrets de branchement à côté du pont,
- Réalisation de 10 m de tranchée en terrain naturel entre les coffrets et le panneau de signalisation.

Le coût total de ce projet est estimé à 1 775 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEGH serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte-tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 799 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEGH. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au syndicat départemental une contribution au plus égale à 799 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2008.

ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu de la délibération adoptée le 1 Avril 2008, un certain nombre de ses attributions.

Dans ce cadre, une série de décisions ont été prises dont il convient de rendre compte au Conseil Municipal, comme le prévoient les dispositions de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire propose donc d'approuver, au cours de cette séance, la délibération récapitulant les diverses affaires réglées dans ce contexte.

Signature d'un contrat de distribution du bulletin municipal avec la poste

A ce sujet de nombreux conseillers font remarquer que le bulletin est distribué avec les publicités, et de ce fait n'est pas lu par de nombreuses personnes.

Mr Leclercq indique qu'un service spécialisé pour ce type de distribution existe à la poste, et s'engage à voir avec la poste pour que le bulletin soit distribué par ce canal.

Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du Collège :

- Jean Pierre DUPRAT
- Eyric CHARRON
- Nadège SOUTEIRAT

Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du Lycée

Titulaires :

- Stéfani François
- Souren Paul
- Jany Alain

Suppléants :

- Ghislaine Juchault
- Mariline Bazillou
- Claude Bost

Déléguée de la commune au CNAS

Thérèse VIGUIER

Questions Diverses

Soutien Scolaire durant les vacances de Pâques

Suite à l'article paru dans la Dépêche concernant le soutien scolaire, Mr le maire après avoir rappelé qu'il est favorable au soutien scolaire des enfants pendant les vacances, donne lecture du courrier qu'il a fait parvenir à l'inspection académique et à l'association des Maires pour dénoncer la précipitation de la mesure, et le manque de moyens d'accompagnement mis en œuvre par l'Etat qui se décharge ainsi sur les communes.

Répondant à Madame GROSSET sur l'extension future de la station d'épuration, Mr le maire précise que ce dossier est de la compétence du SIVOM PAG, qui travaille actuellement sur un projet d'extension sur place.

A douze heures trente, l'ordre du jour étant épuisé, Mr le maire lève la séance.

Signatures

CASSETTA Jean Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert <u>Procuration à Madame Pradere</u>		VIANO Gisèle	
DUPRAT Jean Pierre		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François <u>Procuration à Madame Viguiier</u>		JANY Alain.	
CADAUX-MARTY Nicole		THURIES Chantal <u>Procuration à Madame Viano</u>	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal <u>Procuration à Madame Bazillou</u>		VIOLTON Michèle	
BLOCH Jean Pierre <u>Procuration à Monsieur Duprat</u>		SOUTEIRAT Nadège	
BAZILLOU Mariline		CHARRON EYRIC	
CARDENAS ERIC <u>Procuration à Monsieur Casetta</u>		SERIN Olivier	
SCHWAB Claude		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne Marie		BOSCHER Claude	
AUDUBERT Jean-Luc			